L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN 23 SEPTEMBRE.

Journaux et Revues.

La *Correspondance républicaine* annonce que M. le maire de Nancy est parti pour Lucerne, afin de lever les derniers *scrupules* qui empêchent encore l'ex-président de la République d'assister au banquet projeté.

A propos de M. Thiers, nous trouvons ce matin dans le *Journal de Rouen*, moniteur aussi officiel que provincial de M. Thiers, la réponse que "l'illustre homme d'Etat" a adressée à "l'illustre ambassadeur, M. J. Ferry," qui lui avait remis une lettre de félicitations vosgiennes. Voici cette réponse :

Lucerne, 31 août 1873.

Monsieur et cher collègue,

J'ai reçu l'adresse que vous m'avez fait parvenir au nom de seize membres du conseil général des Vosges. J'ai été profondément touché de leurs sentiments et de la manière dont ils me les ont exprimés. Je ne cherche ni le bruit ni les démonstrations, mais je reçois avec gratitude les témoignages sincères de mes concitoyens. Leur suffrage est la seule récompense que l'ambitionne ; celle-là, le caprice des partis ne l'ôte pas plus qu'il ne la donne, quand elle est fondée sur la vérité. Je crois que c'est le cas ici, car, quoi qu'en disent ces ennemis, que je ne croyais pas si acharnés qu'ils le sont, j'ai cependant, depuis trois ans, fait quelque chose pour le pays. Le pays veut bien le reconnaître, et je me tiens pour suffisamment rémunéré.

Je ne sais si je pourrai et si je devrai revenir dans ces excellentes provinces de l'Est, dans l'intérêt même de cette République conservatrice que je persiste à regarder comme le seul gouvernement possible aujourd'hui. Tout autre sera le triomphe d'un parti sur tous les autres, et ne sera ni impartial, ni juste, ni pacificateur.

A. THIERS.

M. Thiers disant, après l'affaire de Belfort, "qu'il ne cherche ni le bruit, ni les démonstrations;" M. Thiers parlant du "caprice des partis," lui qui a été toute sa vie l'homme capricieux et l'homme de parti par excellence; lui qui a divisé l'Assemblée unie sur le terrain conservateur, au point d'y créer et d'y développer l'esprit de parti—c'est là une chose véritablement bizarre, sinon bouffonne. (*Paris.*)

Si nous en croyons le *Gaulois*, les menées des radicaux seraient on ne peut plus actives dans les départements qui vont être appelés à élire des députés, et tout particulièrement dans la Haute-Garonne. On s'y croirait, paraît-il, à la veille du scrutin.

Les mêmes menées, quoique moins actives, se laisseraient reconnaître dans Seine et Oise, à Saint-Germain, Pontoise, Mantes, Estampes, Saint-Michel, etc.

La *Gazette de Spener* adresse quelques menaces à la France, à l'occasion de la fête du 3 septembre, célébrée à Berlin :

"Le peuple allemand, dit le journal officieux de Berlin, ce peuple pacifique comme son héroïque empereur, conserve avec orgueil ce qu'il a obtenu, dans une lutte honnête, comme garantie de sa sécurité. Puisse la brillante victoire, qui tient solidement dans sa main sa couronne de triomphe, faire savoir à nos voisins d'au-delà des Vosges que nous n'abandonnerons pas ce que nous avons une fois gagné. Nous élèverons nos fils dans la discipline et la fidélité, dans le patriotisme et l'union, afin qu'ils conservent opiniâtrement jusqu'à leur mort ce que leurs pères ont acquis. Il se peut que ceux qui rêvent déjà de rétablir leur domination en Europe réussissent bientôt à interrompre l'ère de paix dans laquelle nous nous trouvons; mais ils ne feront qu'y perdre encore plus qu'ils n'ont perdu lorsqu'ils nous ont indignement attaqués.

"C'est parce que nous avons conscience de cette situation, que le *statu quo* nous paraît préférable à toutes les solutions hasardées; la *Gazette de France* nous en fait un reproche et conclut que le moment est venu de prendre un parti et de se prononcer entre les deux systèmes : République ou Monarchie.

"Nous avons répondu d'avance à la *Gazette de France* : Il y a toutes sortes de monarchies, toutes sortes de républiques. La monarchie comme en Angleterre, comme en Belgique, comme en Italie, n'a rien qui nous répugne; *la République actuelle, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, nous paraît supérieure à la République de M. Thiers*, car elle maintient unies toutes les fractions du parti conservateur.

"Mais, dira-t-on, la République actuelle est provisoire. Hélas! depuis quatre-vingts ans, tous les gouvernements sont provisoires. Quand Louis XVIII est remonté sur le trône de ses pères, on a proclamé que "l'ère des révolutions était close;" la révolution de 1830 s'est chargée de démontrer la valeur de ce cliché. La dynastie d'Orléans constituait, suivant l'expression de M. Odilon Barrot, la meilleure des républiques; elle a vécu dix-huit ans au milieu des émeutes et des attentats de toute nature. L'Empire, qui disposait d'une armée formidable, se croyait à l'abri des révolutions; il s'est écroulé dans une seule nuit, celle du 4 septembre. Nul ne peut donc prédire que la monarchie qu'on s'efforce de restaurer durera plus longtemps que les gouvernements qui l'ont précédée.

"Nous savons fort bien ce que nous voulons : nous voulons un gouvernement qui ne soit pas l'organe d'un parti, ou d'une caste, mais la représentation des idées moyennes qui dominent en France; un gouvernement qui réunisse autant que possible toutes les fractions du parti conservateur, y compris les républicains. *Le gouvernement actuel* dispose de toutes les forces de ce grand parti conservateur, et les oppose avec succès aux entreprises des hommes de désordre et de violence; *ce gouvernement est pour nous l'idéal*; le jour où il s'en trouvera un meilleur, il est probable que nous n'hésiterons pas à nous y rallier."

"La *Gazette de France* et les journaux de la légitimité excellent comme Amphion dans l'art de jouer de la lyre; mais il faut autre chose pour fonder un gouvernement. Nous ne sommes plus au temps où les pierres, sensibles aux accents du fils d'Antiope, venaient d'elles-mêmes se placer les une sur les autres pour composer les murs de Thèbes. L'œuvre sera lente et hérissée de difficultés; on n'improvise pas une monarchie dans des temps troublés comme les nôtres; on le sait par expérience, c'est l'histoire de la France, c'est l'histoire de Rome.

"*Tantæ molis erat romanam condere gentem.*"

LES ÉLECTIONS PARTIELLES EN FRANCE.

Le gouvernement est résolu à ne faire procéder que successivement aux élections partielles pour les sièges qui sont vacants à l'Assemblée. L'époque des élections sera fixée, en tenant compte des dates de décès ou des démissions qui ont rendu ces élections nécessaires.

La *Presse* publie le tableau suivant des sièges vacants à l'Assemblée nationale :

Aube.

Préfet, M. Servois.

M. Lignier, démissionnaire (gauche). Date extrême de l'élection : 16 novembre. Candidats présumés : MM. Casimir Périer fils, Argence.

Aude.

Préfet, M. Buchot.

M. Brousses, décédé (gauche). Date extrême de l'élection : 14 octobre. M. de Guiraud, décédé (droite). Date extrême de l'élection : 28 janvier. Candidats présumés : MM. Pascal, marquis de Sabran, Béraldi, général de Cambriels, Marcou, Onstry.

Finistère.

Préfet, M. Pihoret.

M. le vicomte de Trévéneuc, décédé (droite). Date extrême de l'élection : 14 octobre. Candidats présumés : MM. l'amiral Reguaud, Caumeaux, de Kératry.

Haute-Garonne.

Préfet, M. Welche.

M. d'Auberjon, décédé (droite). Date extrême de l'élection : 26 octobre. Candidats présumés : MM. de Rémusat, Lavignes, Niel.

Guadeloupe.

M. Rollin, démissionnaire (gauche). Date extrême de l'élection : 31 août. Candidat présumé : M. Bloncourt.

Loire.

Préfet, M. de Tracy.

M. Dorian, décédé (gauche). Date extrême de l'élection : 12 octobre. Candidats : MM. Faure Belon, Verdier.

Nièvre.

Préfet, M. Sazerac de Forge.

M. Turigny (extrême gauche). Election annulée. Date extrême de l'élection : 21 décembre. Candidats : MM. Gillois, Turigny, de Pracontal, Ganfrein, ancien procureur impérial au Mans.

Puy-de-Dôme.

Préfet, M. Delmas.

M. Moulin, décédé (centre droit). Date extrême de l'élection : 19 octobre. Candidats : MM. Girot-Pouzol, Marcelin, Burin des Roziers, ancien député; Mége, ancien ministre; comte Martha Becker.

Seine-Inférieure.

Préfet, M. Lizot.

M. Vitet, décédé (centre droit). Date extrême de l'élection : 30 novembre. Candidat : M. Octave Panquet, manufacturier à Bolbec.

Seine-et-Oise.

Préfet, M. le marquis de Chambon.

M. de Jouvencel, décédé (gauche). Date extrême de l'élection : 28 décembre. Candidats : MM. de Rémusat, ancien ministre; Minault; duc d'Ayen; Renault; Brame, conseiller général; Levêque, président du conseil général; Rendu; Hély d'Oissel; Calmon.

L'*Union* achève la citation de l'*Evénement* :

"*Anniversaire pour anniversaire, faisons mieux le nôtre.*

"Ils ont raison par *le fer*, nous avons triomphé par la logique.

"Où est le véritable vainqueur?"

Il n'y a qu'une réponse à de pareilles choses : celle que fait l'*Union* :

"Que ce patriote de l'*Evénement* aille le demander à l'Alsace."

DIFFICULTÉ DE LA SITUATION.

— On lit dans la *Liberté* :

"L'attitude du gouvernement préoccupe vivement l'opinion publique. Les uns représentent le duc de Broglie comme un des membres les plus actifs de la fusion, d'autres donnent à entendre que, chef véritable du pouvoir exécutif, il n'a aucune hâte de se donner un maître. De là les bruits de la présentation prochaine d'un projet de loi tendant à proroger pour trois ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

"Ces bruits contradictoires nous ont engagé à reproduire dans notre numéro d'hier une curieuse correspondance adressée de Paris au *Times*, correspondance dont nous croyons connaître la source officieuse et que divers journaux, qui n'ont pu se méprendre sur son origine, ont également reproduite.

"Il résulte clairement de cette correspondance que si l'orléanisme n'existe plus depuis trois semaines, depuis la visite du comte de Paris à Frohsdorf, "il existe "dans l'Assemblée et dans le pays un parti "constitutionnel dont le comte de Paris "n'avait pas le droit de disposer, et qui "ne pourra et ne voudra jamais abdiquer."

"C'est avec ce parti que le comte de Paris devra compter. Ce parti "qui compte parmi ses membres les principaux ministres du cabinet lui même" adjure le comte de Chambord de ne pas "sacrifier la politique d'Henri IV à la bannière de Jeanne d'Arc."

"Ainsi, si le comte de Chambord compte arriver avec son programme et son drapeau, il trouvera dans le gouvernement actuel un adversaire résolu. La correspondance à laquelle nous faisons allusion le dit avec mesure, mais sans ambages :

"Le discours du duc de Broglie a été "un discours de précaution politique qui "rassurera les esprits, quant à la possibilité d'un insuccès monarchique, en montrant que le chef actuel de l'exécutif est "prêt à sauvegarder la France contre ses "propres excès, jusqu'à ce qu'un édifice "quelconque ait pu être érigé d'un commun accord, puisqu'il a été prouvé que "la République avait bien changé depuis "le jour où M. Thiers la déclarait être "le "gouvernement qui nous divisait le "moins."

"Pour le cas où cette correspondance aurait échappé aux journaux de la légitimité pure et du drapeau blanc, nous nous faisons un devoir de la leur signaler.

"Quand Monk, après la mort d'Olivier Cromwell, résolut de restaurer la dynastie des Stuarts, il repoussa toutes les conditions et réserves que les républicains voulaient mettre au rétablissement du pouvoir royal. Charles II l'en récompensa; mais ceux que la passion ne pouvait aveugler, ceux que la faveur royale ne pouvait corrompre, purent entrevoir la chute prochaine d'une dynastie qui remontait sur le trône avec toutes ses exigences, toutes ses légèretés.—Evidemment M. de Broglie ne veut en aucun cas imiter l'imprévoyance de Monk.

"Le rôle de médiateur, d'arbitre que s'attribue le vice-président du conseil nous met dans la confidence de toutes les difficultés de la situation présente. Si le comte de Chambord n'a plus à redouter la compétition des princes d'Orléans, il aura contre lui le parti monarchique constitutionnel "dont le comte de Paris n'avait "pas le droit de disposer et qui compte "parmi ses membres les principaux ministres du cabinet."

Le *Moniteur universel* publiait hier la note suivante, qui, en effet, ne manque pas d'intérêt :

"Il est aujourd'hui certain que le cabinet de Berlin a fait des remontrances à la cour de Vienne au sujet de la participation plus ou moins avérée que certains membres de la famille impériale d'Autriche auraient prise à la réconciliation de Frohsdorf. Nous ajoutons avec la même certitude que ces remontrances ont été déclinées par le cabinet de Vienne, qui a déclaré être resté étranger à la fusion comme gouvernement, mais n'avoir, par contre, aucun moyen de l'entraver dans les conséquences qu'elle peut avoir."

Le *Vaterland*, de Vienne, reçoit de son correspondant de Paris une lettre qui se termine ainsi :

"Les radicaux français ne se contentent pas de soutenir de toutes leurs forces une pareille politique; ils reproduisent tous les jours les articles les plus violents des journaux bismarckiens, en y ajoutant leurs commentaires. Ils s'en servent pour faire à leurs lecteurs la peinture des bienfaits de la République et des dangers de la monarchie. Les chefs du parti radical donnent ainsi la mesure de leur intelligence politique. Est-ce qu'ils croient peut être pouvoir duper M. de Bismarck? ou bien est-ce qu'ils mordent seulement à l'hameçon par trop apparent qu'il leur a jeté?"

BULLETIN PARISIEN DU 5 SEPTEMBRE.

On écrit de Versailles, 5 septembre :

Dans certaines villes du Midi il y a eu, hier, quelques drapeaux mis aux fenêtres; mais sauf quelques faits peu importants, partout tout a été dans le calme le plus complet. Tous les rapports le constatent.

A Lille, centre populeux et ouvrier, absolument rien.

A Nîmes, une soixantaine de drapeaux ont été mis aux fenêtres et retirés sur l'invitation des agents. Dans tout le reste du département du Gard, calme absolu.

A Toulouse, calme complet. Quelques rares drapeaux ont été mis aux fenêtres. Trois banquets privés ont eu lieu sans bruit et sans publicité.

Bordeaux, 5 sept., matin.

A l'occasion du 4 septembre, le maire ayant défendu des illuminations préparées autour d'un arbre de la liberté, dans un quartier excentrique de la ville, des attroupements se sont formés et ont parcouru la ville. La force armée les a dispersés, et, depuis, l'ordre n'a plus été troublé. Les mesures sont prises pour empêcher toute nouvelle manifestation.

Alger, 4 sept., soir.

Il y a eu quelques désordres à l'occasion du 4 septembre. Des rassemblements ont eu lieu, quelques militaires ont été insultés, et, en l'absence des mesures prises par la mairie pour le maintien de l'ordre, la troupe a dû dissiper les rassemblements, mais sans qu'il y ait eu conflit.

Nous recevons de Lyon la dépêche suivante :

Lyon, 5 sept., midi et demi.

Hier, après-midi, un rassemblement s'est formé aux Brotteaux. Les groupes ont essayé de s'opposer à l'enlèvement des drapeaux dont plusieurs fenêtres étaient pavoisées, en mémoire de la révolution du 4 septembre.

Les agents de police chargés d'enlever les drapeaux ont dispersé le rassemblement, sans trop de difficulté. Ils ont opéré quelques arrestations.

Mais, à onze heures du soir, un autre rassemblement s'est formé dans la Croix-Rousse, où un certain nombre de radicaux étaient réunis dans une maison particulière sous prétexte de réunion privée. Ils avaient organisé un banquet, à la suite duquel les convives entonnaient la *Marseillaise*, et autres chants républicains.

Les gardiens de la paix ayant reçu quelque renfort, ont dissipé le rassemblement et l'ordre s'est immédiatement rétabli. Tout le reste de la ville est demeuré tranquille.

On écrit de Perpignan, 5 septembre :

Hier soir, au moment où l'on dansait sur la place, un de ces bustes de la République appelés "Marianne" a été exposé à la vitrine d'un négociant : la police ayant ordonné de le faire disparaître, le négociant a refusé. Alors on a fait fermer son magasin; les danses ont été interdites et la force armée a fait évacuer la place. La tranquillité est complètement rétablie.

On écrit de Marseille, 4 septembre :

A l'occasion du 4 septembre, les cercles républicains ont arboré des drapeaux tricolores. Un autre drapeau a été placé pendant la nuit dernière au sommet d'un vieil arbre de la liberté.

Le 3 septembre, l'autorité de Bordeaux a fait enlever la hampe du drapeau que les démocrates des Chartrons avaient fait placer à côté du peuplier de la place Picard.

Après cet enlèvement, les frères et amis attérés ont affiché à la grille une pancarte en vers de pétrole dans lesquels les conservateurs étaient durement traités. La police a enlevé également cette affiche, à la grande indignation d'un communard qui a insulté les agents faisant leur devoir. Ce citoyen a été cueilli au milieu du groupe où il pérorait et emballé pour la Permanence, où il a été écroué.

Dans la soirée, une foule nombreuse composée en majeure partie de curieux s'est portée vers la place Picard. Les frères et amis que rien ne lasse, avaient accroché un drapeau tricolore à la grille, et hurlaient la *Marseillaise* et autres chants qui perdent leur caractère politique en sortant de telles bouches. La police a enlevé le drapeau et fait circuler les braillards.

Dans la nuit, on a accroché à la grille des festons et guirlandes de verdure et de fleurs. Le tout a été décroché ce matin et jeté derrière la grille, toujours par les soins de la police.

Pendant cette dernière opération, un aimable pontonnier de l'avenir a insulté les agents; cueilli et emballé comme son copin d'hier.

Le conseil général de Nantes a terminé sa session. A l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre, une distribution de bons de pain aux indigents a eu lieu dans la matinée.

50 déportés, accompagnés de 5 gardiens, ont été embarqués aujourd'hui sur le *Travailleur*, à la marée qui commence à dix heures du matin à Saint-Martin-de-Ré.

On écrit de Paray-le-Monial, 4 septembre :

Hier soir, à 10 heures 45, il est arrivé environ neuf cents pèlerins anglais. Le clergé est allé en procession, avec des cierges allumés, au devant des pèlerins, jusqu'à la gare. Les Anglais ont été acclamés; ils ont répondu par le cri de vive la France! vive la France catholique! Un prédicateur français leur a adressé une allocution dans laquelle il a dit que la religion catholique engendrait la véritable fraternité, puisque l'on pouvait voir des paysans charollais unis avec les nobles anglais par le même *Credo*.

La procession est revenue à l'église à la lueur des flambeaux. L'église était illuminée, ainsi que le clocher, l'hôtel-de-ville et les habitations. A l'église, l'évêque de Salford a prononcé une allocution. Puis les fidèles ont entonné le chant :

Sauvez Rome et la France, au nom du sacré-cœur.

Ce matin, un train spécial est arrivé à Tarrare.

On écrit de Paris à la date du 4 septembre :

Presque tous les conseils généraux ayant aujourd'hui terminé leur session, beaucoup de députés qui en font partie sont de retour à Paris et ont communiqué à leurs collègues les renseignements qu'ils ont pu recueillir sur les dispositions de l'esprit public en province.

Il n'est nullement exact que la République soit devenue pour la majorité des départements le palladium de la France, ainsi que l'ont déclaré, dans leur dernière réunion, les membres de l'Union républicaine. Ce sentiment n'existe que dans un certain nombre de grandes villes et dans quelques départements du Midi et de l'Est, où la démagogie, fortement organisée, grâce à l'existence de comités dirigeants, redouble d'efforts pour neutraliser l'influence des conservateurs, qui toutefois commencent à reprendre courage et se montrent disposés maintenant à soutenir la lutte sur le terrain électoral. Se sentant appuyés par le gouvernement et par ses fonctionnaires, les conservateurs des grandes villes et des cantons où le radicalisme s'est le plus profondément implanté s'organisent à leur tour en vue des prochaines élections législatives partielles.

Le sentiment le plus général est une grande lassitude des agitations politiques et l'indifférence la plus complète relativement à la forme définitive du gouvernement. On veut seulement que ce gouvernement soit fort, qu'il offre des garanties de durée et qu'il délivre le pays des soucis du lendemain, incompatibles avec une sérieuse reprise des affaires. L'idée de la République conservatrice a perdu la plus grande partie du terrain qu'elle avait gagné, même dans les campagnes, depuis que les élections du 27 avril ont prouvé l'impuissance absolue de ce régime à dominer le radicalisme.

Telles sont les impressions rapportées des départements par les députés conservateurs, par tous ceux du moins qui ont étudié froidement la situation et ont su se préserver des illusions dont se payent trop aisément les exagérés de droite et de gauche.

— Le *Nord* analyse dans les termes suivants l'impression produite en Europe par les bruits du rétablissement en France de la royauté légitime.

"Voici, dit cette feuille comment on peut, d'après des indices sérieux, résumer les dispositions des divers cabinets. L'Angleterre est plutôt sympathique à une restauration. La Russie n'a point de parti pris et sera favorable à toute forme de gouvernement qui paraîtra de nature à maintenir l'ordre et à développer la prospérité en France. Le cabinet de Berlin est décidément hostile à la dynastie des Bourbons. La tolérance dont il a fait preuve dans les démonstrations qui ont accueilli en Alsace M. Thiers en est un symptôme. Quant à l'Italie, il est naturel qu'elle suive avec une certaine inquiétude et sans nulle sympathie l'intronisation chez ses voisins d'un régime qui a inscrit le rétablissement du pouvoir temporel dans son programme.

"Sa diplomatie affecte à cet égard plus de calme et de sangfroid qu'elle n'en éprouve réellement. Le gouvernement belge, surtout en raison du parti qui est en ce moment aux affaires, paraît envisager aussi sans déplaisir l'entrevue de Frohsdorf et ses conséquences éventuelles. Mais c'est encore le gouvernement austro-hongrois qui s'est montré le plus démonstratif à cet égard. On a remarqué à Vienne l'accueil chaleureux fait à la *Burg* aux princes d'Orléans, accueil, il est vrai, motivé par des relations de parenté et internationalement autorisé pour ainsi dire par l'attitude significative de l'ambassade de France, dont tous les membres, ouvertement acquis à la restauration, n'ont pas hésité à se présenter au comte de Chambord et à assister au dîner donné en son honneur."

Une correspondance d'Italie adressée au *Temps* donne les renseignements suivants :

"Il est certain qu'en Italie, comme dans d'autres pays, les autorités ont reçu avis que le programme actuel de l'Internationale est de provoquer le plus grand nombre possible de grèves. Le congrès de Genève aurait essentiellement ce but."

Et le correspondant du *Temps* ajoute, *en ayant l'air de le déplorer*, ce qui suit :

"L'Italie n'est pas un très bon terrain pour ces sortes d'efforts révolutionnaires. L'industrie y produit peu de grandes agglomérations d'ouvriers. En général, les ouvriers n'y ont pas un tempérament révolutionnaire propre à systématiser la lutte. Ils faiblissent très vite. Dans le cours des deux dernières années, les grèves italiennes ont presque constamment abouti à une intervention habile et heureuse des questures ou chefs de la police, ce qui, assurément, était bien contraire aux intentions des meneurs.

"D'autre part, les partis politiques les plus avancés ne donnent pas à l'action internationaliste un concours bien vif. Les mazziniens orthodoxes ne veulent absolument pas être internationalistes : leur "le maître" a laissé pour testament essentiel de ne pas mêler la cause de la république italienne à l'internationalisme. Ses successeurs, ses disciples, tout en adoptant, dans l'hiver de 1871-72, le *pacte de Rome*, si rempli de choses audacieuses et risquées, n'ont cependant jamais voulu former une section de l'Internationale."

Vous le voyez : presque de braves gens, si on les compare à nos radicaux!

Changement de Local.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION.

(Institution d'Epargnes de la Nlle-Orléans.)

Incorporée en 1855.

Cette institution a été transférée à la nouvelle Maison de Banque, No. 156 rue du Canal.

INTERETS PAYABLES SUR DEPOTS.

SAM. JONES, JR., Trésorier.

L. F. GENRES, Président.

DIRECTEURS :

Dr. W. Newton Mercer, L. F. Générès, David Urquhart, George Jonas, J. G. Gaines, T. A. Adams, Carl Kohn, Thomas Allen Clarke, Christian Schneider, Chas. J. Leeds, Saml. Jamison. 4 sept.—1an dim mar

SONIAT RICE MILL,

ST. CHARLES PARISH.

Ce moulin bien connu des habitants riziers pour la bonne qualité de son ouvrage est maintenant prêt à écaler tout le riz qui sera envoyé.

Une capacité de 120 barils écalés dans les 24 heures, ce moulin est pourvu de toutes les améliorations modernes.

Il a de plus sur la levée un grand magasin, dans lequel couche un homme de confiance, pour la réception et l'expédition du riz qui est ainsi mis à l'abri des injures du temps.

Son prix est très réduit, 3½ de sous par livre de riz écalé, et le moulin rend au propriétaire le son provenant du riz.

Des sacs seront fournis par le moulin ou par MM. Thompson Bros. à ceux qui veulent envoyer du riz au moulin.

S'adresser à Mme. Vve. C. SONIAT, Kenner P. O., ou à THOMPSON BROS., 27 rue Peters, entre Bienville et Douane. 26 août—1an

BROOK STEAM RICE MILL,

MOULIN A RIZ, A VAPEUR,

Nos 91 et 93 de la rue Tchoupitoulas, 34 et 36 de la rue Foucher.

ALLEN BROS.,

Propriétaires.

C'est le plus grand moulin de l'Etat et on garantit qu'il nettoie le riz aussi bien qu'aucune machine du monde.

Les ordres des planteurs y seront promptement remplis et la satisfaction est garantie aux fermiers et aux expéditeurs. 21 aout—3m

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207..........Chartres Street..........207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.

Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés Boites, Sacs et Cornets pour baptêmes.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 28 janv—1an

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

HOTEL DE BARNUM,

Coin Broadway et Vingtième rue, New-York.

A l'instar des hôtels américains et européens.

On y trouve tous les agréments et tous les perfectionnements modernes : appartements et chambres, salons privés, bains, élévateurs, etc. L'emplacement est des meilleurs — étant au centre de la fashion et de la brillante société de New York : à proximité des églises et des théâtres, des palais de marchandises sèches de Lord & Taylor, Arnold & Constable, J. & C. Johnston. L'hôtel est sous la direction de A. S. BARNUM, autrefois du Barnum's Hotel, à Baltimore; de I. N. Green, de Dayton, Ohio, et récemment de New York; de Freeman Barnum, de Barnum's Hotel, St Louis. 21 aout—1m

L'Ancien Méridien,

A l'angle de la rue Douane et du Passage de la Bourse.

Vient d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET, ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de neuf heures du matin à une heure P. M. Un second lunch sera servi de 3 heures de l'après-midi à 7 heures—Prix 25 cts.

Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.

Le BAR est pourvu de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches.

Pendant le Lunch, les consommations sont à 15 cents et en dehors à 10 cents. 29juin—1an

RESTAURANT FRANÇAIS

A LA MOBILE.

TENU PAR J. PACTEAU,

(Successeur de LOUIS J. DIGNAT)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans. 13 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.......RUE ROYALE.......13 et 1

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; ainsi que tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la nuit ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 17 mai—7mm an

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

LUNDI, 22 Septembre 1873.

Inauguration de la saison dramatique, par la troupe la plus complète qui aura jamais débuté devant le public orléanais.

A la première représentation, débutera l'éminente actrice,

Mlle ALICE HARRISON,

Dans la pièce populaire "FIRESIDE COMPANION" histoire dramatisée expressément pour elle par T. B. McDonough, intitulée :

THE BOY DETECTIVE.

Mlle Harrison paraîtra dans les rôles de Butts, le Boy Detective Jack Halyard, matelot, avec une cornemuse; Piggy Stubbs, un vendeur de journaux, chantant la chanson "Ten Thousand Miles away."

Hans Von Grubingen, chansons et danses. Visux Jacob Butterson, un Hudson Boatsman. Mère Cronin No 2, secondée par toute la troupe.

Jeudi, 25 Sept. On représentera FANCHON THE CRICKET, drame en cinq actes. Samedi, à midi, Grande Matinée. 21sept

Un Grand Concert vocal et instrumental et un Grand Bal,

Seront donnés à l'Hôtel Washington, au Lac, le 27 du courant, sous la direction des Membres suivants : Président, A. B. PHILLIPS.

Directeurs :

H. Chiapella, F. L. Pieno, P. M. Benachi, D. W. C. Peck, N. C. Ferrall, A. Geiot, Chs Couturié, G. Roux, John Turpin, A. B. Philips, Samuel Hayes, G. A. Chiapella, Gustave Kohn, Victor Meyer, E. T. Beauregard, E. A. Deurex, J. A. Paulsen, A. A. Kerr, Geo. Legendre, W. L. Campbell, Jas. W. Winship, Edwin Harris, Thos. Ferdinand.

Les personnes qui désirent obtenir des invitations pour dames et des cartes d'admission pour messieurs, devront s'adresser aux directeurs.

Un char extra à vapeur partira à trois heures et se rendra à des chars extra de la rue Claiborne. L'orchestre sera dirigé par A. Davis.

G. A. CHIAPELLA secrétaire.

20sep—sam.dim.merc.sam.

GRAND FESTIVAL

— DONNÉ PAR LA —

Cosmopolitan Charitable Association.

DES 4ème ET 6ème DISTRICTS,

Les Dimanches 14, 21 et 28 Sept. 1873.

— AUX —

DELACHAISE GROUNDS.

PRIX D'ADMISSION..................50 cents

Dames et Enfants, Gratis.

5 sept—5, 6, 7, 11, 14, 18, 21, 25 et 28

INSTITUTIONS.

Ecole Classique et Commerciale,

123..........RUE CONTI..........123

L. A. de MONTLUZIN, Directeur.

Année Scolaire 1873-74.

Ouverture des Classes, lundi 1er Sept. 1873

Pour tous renseignements s'adresser directement à l'institution; ou, par lettre, à M. L. A. de MONTLUZIN, N. O. P. O. 31aout—1M dim mer vend.

Institution D'Aquin.

Cette Institution, dirigée par Mademoiselle M. FITZSIMMONS, et composée de maîtresses établies dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes : l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 242 rue Rayon, près Claiborne. 21 août—1m

INSTITUTION DUREL,

91..........RUE BOURGOGNE..........91

Réouverture LUNDI 1er Septembre.

Le Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution. M. R. Montgomery, Mat Mayer, E. G. Durel, Alf. Durel, Mme Ve A. Willz, sont les professeurs attachés à l'enseignement.

L'Institutrice se charge de l'Enseignement du Catéchisme. 24 août—1m

INSTITUT ST-CHARLES,

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

194 ST. 196, RUE BOURBON, Entre St Louis et Toulouse.

Cette Institution, dirigée par Mme Macé Lefranc, fera la réouverture de ses classes, Lundi, 1er Septembre. 24 août 1m

Ecoles Allemandes-Américaines DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les Directeurs de ces Ecoles favorablement connues ont l'honneur de prévenir le Public que la réouverture des Cours aura lieu le Lundi, 1er Septembre prochain, dans le bâtiment que l'Association vient d'acheter au No 28, rue Bourgogne, entre St Louis et Conti.

La consolidation a donné un local plus au centre de la ville, de nos deux écoles des rues Royale et Commune, a été résolue en vue d'obtenir un plus grand nombre d'élèves et d'augmenter les branches nécessaires pour l'admission des élèves à l'Ecole Supérieure Commerciale que possède comme un complément de notre Ecole actuelle.

Nous appelons respectueusement l'attention des Parents sur ce point que, dans notre Ecole, les langues Française, Anglaise et Allemande sont enseignées avec le plus grand soin, et sans aucune augmentation de prix.

Outre ces trois langues, les études comprennent l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Botanique, le Dessin, le Chant, les Ecritures Anglaise et Allemande.

Les prix, invariablement payables d'avance, varient, suivant le degré d'instruction des élèves, de $2 à $5 par mois. 24 août—2m

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera ses cours de dix mois, le 15 septembre, 1873. Quelques officiers du Collège se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents et les gardiens sont priés de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FLORIBOND, président, à la Baie St. Louis, Miss., ou à l'Académie St. Louis de Gonzague, coin Chartres et Quartier. 30 août—3m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre. 2aout—6m

JEFFERSON ACADEMY,

43..........RUE BOURBON..........43

Nouvelle-Orléans,

DIRIGÉE PAR

G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE. 10 août—3 mois

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

La 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme : Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les huit mois de session coûtent :

Enseignement, bibliothèque, médecin	$160 00
Pension et domestiques	200 00
Blanchissage	20 00
Chauffage et éclairage	20 00
Livres, papier, etc.	10 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	30 00
Dépôt	10 00
Dépenses totales	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant.

30 mai—6m

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT,

VINAIGRE CATAWBA,

VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,

VINAIGRE ORDINAIRE,

En barils et demi-barils délivrés à domicile sans frais de charroi et au plus bas prix du marché.

34..... Rue Bienville..... 34

ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.

1er aout—1an—D,Ma,J

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.

SULKY HORSE HAY RAKE,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. R. GENERELLY & Co.,

N. O. Agricultural Warehouse,

38 Natchez Street.

9 août—3m M p e V&J

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

IMPORTEURS EN GROS DE

GEOCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

— ET —

Négociants Commissionnaires,

61.......RUE TCHOUPITOULAS.......61

NOUVELLE-ORLÉANS.

30 juin—1an73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.......VIEILLE-LEVÉE.......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.

22 oct—1an Mys

AUGUSTE COUTURIE,

30.......Rue de la Vieille-Levée.......30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1868, 1863, 1858, 1848 et N. O. P.

Vins Rouges de Lacan, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 19fév.—1a

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—en pains, coupés, sucres en morceaux et écrasés.

A. THOMSON & CO.

No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur par le raffinerie, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Crescent Louisiana," "Chalmette" "Pelican." A. THOMPSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en barils.

A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas. 1 oct—1an

E. DECHAMPS,

No. 96, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans

— Importateur de —

EAUX-DE-VIE et VINS français.

CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRÉNÉES.

11sep—1an

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 1oct—22 FFMAJ.R.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un relevé de DENTS de la machine supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour [illegible].

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base vulcanite, il s'adapte mieux comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 1lavr—

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'après quelque longue dure se n'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux. 28 fév—1an

Révolution ! Révolution !

LES DENTS!

$20........les Mâchoires........$

— Prix ordinaire $50—

LE DR GEO. P. MALONEY, No 122 de la rue du Canal, près la rue Baronne,

pose des Mâchoires à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il rebâtit les vieux râteliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 16fév—1an

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

Par suite de demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour la commodité de ses familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. [illegible], [illegible] et sur la rue [illegible] [illegible].

APPAREIL PERFECTIONNE

— DU —

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'essais au No. 2 du Triangle Building et No. 94 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.

Sav—1an Lock Box 744 du bureau de la Poste

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, en dessous du City Hotel, sur les DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de monnaie de [illegible] et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, a [illegible] en Louisiane depuis 27 ans, informe son [illegible] qu'elle vient de [illegible].

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des Campagnes en particulier, qu'elle vient de monter sa maison d'accouchement avec [illegible] de la [illegible] et les plus saines de la ville, où elle reçoit les dames enceintes et [illegible] pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.

Consultations gratuites tous les jours de 10 h. du matin à 1 h. P. M. H. BAUSSET

20 mars—1an mar jeu dim

Mme LEONCE,

DOCTEUR ASTROLOGUISTE,

venant de Paris,

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office, [illegible], rue DU CANAL [illegible].

Elle consultera, comme par le passé à quelque heure que ce soit, sur [illegible] des nombres de loterie. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.

Mme Léonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Ecrire franco P. O. B. 1876, Nlle-Orléans, La.

15 juin—3 m.

DIVERS.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui par l'éloignement se sont trouvés dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'un décret rendu par le ministère de la justice, ils ont la faculté de faire leurs vœux de conserver leur option en faveur de la nationalité française, s'ils prouvent, par la légalité qu'ils en faisant en temps utile, leur arrivée en France avec mention exacte de leurs nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance, etc.; il leur sera envoyé pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

LE SAPOLIO

D'ENOCH MORGAN'S SONS

remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO

débarrasse les angles d'un Marbre. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO

pour les fenêtres est meilleur que le blanc en pain. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux ni les tapis.

LE SAPOLIO

nettoie la peinture et le bois, en un mot, toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne pouvez vous en passer.

LE SAPOLIO

nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraflures.

LE SAPOLIO

polit la ferblanterie mieux que ne le fait le sapolio ou le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO

polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le fait l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO

est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO

enlève les taches des marbres des cheminées, des tables et des stands, des murs et des porcelaines.

LE SAPOLIO

enlève les taches et la graisse des tapis et autres tissus.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de meilleur ou de semblable pour les fabricants, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée : "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,

20 PARK PLACE, N. Y.

ou au No 75, rue Gravier, Nlle-Orléans, La.

7 sept—1an—vdo

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 20 de la rue Carondelet,

Fabricants de SCIES circulaires patentées; Scies circulaires à fausses dents, de squelettes, scies de travers et verticales, et bien assorties de toutes.

Scies françaises à bandes, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines; Bandes de cuir et en caoutchouc, de la première fabrique de New-York, Huiles à machines, etc.

Scies circulaires et toute autre espèce de Scies, dressées et gommées, de la manière la plus satisfaisante et sans retard. Mardi Jeudi V et C

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de [illegible].

Appartenant à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un assortiment de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleures modèles.

E. P. LAVILLEBEUVRE, Marchand Commissionnaire.

7 [illegible] No 14 rue Union.

CAFE DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

Consommations à 10 cents le verre.—Li- queurs de première qualité et Bières pr- te en douceur. 15 déc—1an

JULIUS LOEFFLER,

43.............RUE ROYALE.............43

Poseur et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronzir et réparer les anciennes et les installations de toutes espèces.

Son travail est garanti. 30déc—an

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 52 de la rue St. Louis au No 369 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour [illegible], carrosses, etc. Le corbillard de [illegible] et [illegible] de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que peut le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 14fév—1an

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE,

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS :

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DE [illegible].

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les Samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURTEVANT. HENRY BACAS, Caissier. Agent Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. [illegible]mars—1an

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississipi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tchoupitoulas, en Louisiane, nos bureaux, au No 2 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. 12 mai—1an

ATTENTION !

Grand Déballage !

G. MONIÉ, No. 54 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en personne) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que : Pinaud, Lubin, Do, Pierre, etc., etc.

— Aussi —

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette. Grand choix de Jumelles de marine et de théâtre. Se recommande [illegible]. Savon de laitue et de Thridace [illegible] de St Juné. Un lot de Parapluies [illegible]. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet, de [illegible].

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

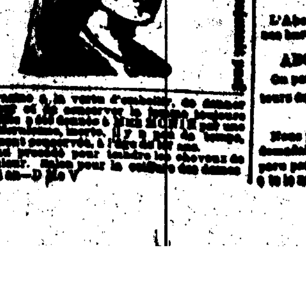

Cette racine, à la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la peau [illegible] Nouveau produit pour [illegible] les cheveux de toute couleur. [illegible]

7 nov—1 an—D Me V

VENTES JUDICIAIRES.

BARBARA WANNER, veuve de Jacques Ebert vs. OSCAR MERCIER, tuteur de ses mineurs, Alee Lambert Mercier et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine Portion de Terre, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad et Columbus et le Chemin du Bayou. La dite portion de terre [illegible], consistant en [illegible] pieds cinq pouces quatre lignes de face à la rue Dorgenois, sur deux cent neuf pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur et face à la rue Columbus et deux vingt-six pieds six pouces de dernière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

21 sept—22 Shérif de la paroisse d'Orléans.

BARTHELEMY BEOUSSAY, vs. MARIE AMELIA ACCLOT.

Veuve en deuxième noces de T. J. Reades et aujourd'hui épouse de John William Morrison.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No [illegible]. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-cinq (25) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros VINGT ET UN, VINGT-DEUX et VINGT-TROIS de l'îlet numéro Dix-neuf, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dorgenois et Rocheblave [illegible] chacun, mesurant [illegible] pieds [illegible] de face à la rue Dorgenois, sur cent quatre-vingts pieds [illegible] de profondeur. Les numéros vingt et un et vingt-deux, ayant chacun, [illegible] pieds, de [illegible] et quatre lignes de largeur et le numéro vingt-trois, trente pieds de largeur à la rue Dorgenois.

Le tout conformément au plan dressé le 20 avril 1871 par John Mellit, alors arpenteur et déposé aux archives, en l'étude de Louis T. Caire, et devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Ladite propriété appartient à la défenderesse, en ayant fait l'acquisition pendant qu'elle était la veuve et sans mariage avec la dite John William Morrison, de John R. Heard, suivant acte au rapport de F. A. Lemarie, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 novembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

sept 22—29 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S. M. Davis, Jr. vs. Cohen M. Soria, exécuteur testamentaire de J. M. Isnardo, [illegible].

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 4,[illegible]. — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt trois septembre, 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

QUATRE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, borné par les rues du Canal, White, Bienville et la Douane, désignés par les numéros VINGT-NEUF, TRENTE, TRENTE-UN, TRENTE-DEUX et TRENTE-TROIS, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, daté du 16 [illegible], déposé en l'étude de E. Magner, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 73. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, conformément au dit plan, trente pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente neuf pieds et [illegible] pouces, mesure américaine. Le No TRENTE-TROIS forme l'angle des rues du Canal et White.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de N. B. Trist, notaire public en cette ville en date du 19 juillet 1873, portant vente de la dite propriété par Robert Clark à J. M. Isnardo.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

21 août—22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Nicholas Dannov vs Charles Bendix.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 4,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt et un (21) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1° La moitié d'un certain terrain situé au Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, des Marais et Villeré, [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue St-Louis, sur [illegible] pieds de profondeur, [illegible] d'après un plan dressé par [illegible] et déposé en l'étude de [illegible] en date du 10 [illegible], conformément à un acte au rapport de F. de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 décembre 1858. Ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu de l'acquisition qu'il en a faite de Wm. G. Dessagne, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 octobre 1866.

2° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Dryades, Bacchus et Terpsichore, [illegible] partie du terrain No (4) dans l'îlet quatre vingt treize (93), suivant le plan dressé par le [illegible] de l'Association, déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Melpomène sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur pour l'avoir acquise par adjudication à une vente publique faite par le marshal le 19 [illegible] pour le District Oriental de la Louisiane.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

19 sept—M Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. E. GARDNER & CO. vs. J J McDANIEL & Co.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 4,[illegible]. — En vertu d'un writ à moi adressé le 17 de septembre, 1873, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-neuf septembre, 1873, à 2 heures P. M. au coin entrepôt, No 74 rue Ste. Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Un lot de Groceries, etc., [illegible], suivant inventaire déposé en mon bureau pour ressort.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

19 sept—M'9 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs parents ou amis sont priés d'en donner avis au Consulat :

B	G
Barès Victor.	Guillemin Louis et Joséphine.
Baqué (les époux).	L
Brunel Jean-Pierre.	Léon Pierre Amand.
Boucher, Jules.	
C	Lecomte Euphémie (Ma.).
Castaille François-Xavier.	Long Perus Charles.
	Loubère Jacques.
Cazaux Jean.	P
Cormier (Mme) née Alsondi.	Potéch Baptiste.
D	R
Dauquet Alexandre.	René Jules.
Delamaide (la famille).	Rousselin (les enfants)
Delion Raymond.	Revel Jn-Bte Léon.
Dubos (les descendants).	S
Duran (Mlle).	Schmidt Constantin.
Deboeuf F.	T
E	Tardy Achille.
Elie Henri.	V
F	Vallon Jules.
Feuben Barthélemy.	Vergez Dominique.
G	W
Galant Antoine.	Wals & Cie.
Gibson E. L.	Wendling Antoine.
Guirel (Mme Vve).	White Genevie (Mlle)

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

Un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet, 15déc—[illegible] Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 56...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 56

Encoignure Bienville,

Manufacture à Vapeur de :

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de :

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

TARRANT'S SELTZER APERIENT

UNE GRANDE BATAILLE se livre, depuis nombre d'années, entre les constitutions des humains, d'un côté, et, de l'autre côté, tous les poisons qui [illegible] appelés remèdes. Les personnes qui en ont besoin [illegible] peut trouver dans les désordres le [illegible] [illegible] remède, pur, [illegible], naturellement, un terme à cette [illegible] [illegible].

LES PRISONNIERS

de la chambre de souffrances ont découvert que L'APERITIF AU SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT est un tonique, un stimulant, un laxatif, un diurétique, un correctif, un [illegible] qui répond à tous les besoins ordinaires et comme [illegible] dans les maux d'estomac, les maladies d'entrailles, les affections du foie, des muscles et des organes de la sécrétion.

L'APERITIF DE TARRANT se vend dans toutes les pharmacies. 16sept—1M VeSC

Prix de l'abonnement.

1 an	$24
6 mois	12
3 mois	6 50
1 mois	2 25

Prix du numéro..........5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et $3 pour six mois.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Vente hebdomadaire régulière

— De —

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, reçus directement des manufactures.

PAR VINCENT & CO.—E. Vincent, encanteur.—MERCREDI, 24 septembre 1873, à 10 heures, aux Nos 61 et 63, de la rue de la Douane, il sera vendu.—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Comprenant :

Souliers en veau, en cuir, Balmoral, Brodequins de Jersey, [illegible], pour [illegible]. Morocco, Créoles et pantoufles Croquet pour femmes et jeunes filles.

Bottes de différentes qualités, pour hommes et jeunes gens.

L'attention du commerce est appelée sur ce beau choix de chaussures. 21 sept—au Ma[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Succession d'Hippolyte Percival.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 24 septembre 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, au coin des rues Royale et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 12 septembre 1873.

Le contenu d'un Magasin de Confiseries, comprenant : Cordiaux, Conserves, Vin, Sirop, Bières, &c., Equipement, Ustensiles, comptoirs, etc.

Conditions—comptant. 18sept—

Vente pour cause de départ.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 25 septembre 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Algier, près de l'église de Pierre Neuve :

La Vacherie de M. Rémy Oncede,

— Comprenant —

25 bonnes Vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler.

1 cheval et 1 jument.

1 Taureau et 1 bœuf.

2 Charrettes à lait, 1 dite à provisions et 1 dite à gombo.

2 Truies et 1 lot de volailles.

Les bidons, baquets, barattes et tous les ustensiles de la laiterie.

1 beau lot de [illegible].

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; de $50 à $200, 6 mois de crédit; et au dessus de 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 21 sept—

PAR D. E. MORPHY.

Stock de MM. Tate & Co.

— AUSSI —

Meubles de bureau, Coffre-fort, Balances, etc.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu (pour compte de la succession et de qui de droit), le MARDI, 23 septembre 1873, à onze heures du matin, au magasin à l'angle des rues Commune et Peters—

Un assortiment général de comestibles.

— Aussi —

Un lot de choix, d'eaux-de-vie, whiskys, genièvre, cordiaux.

— Aussi —

Meubles de bureau, coffre fort, balances, etc.

Conditions—Comptant. 20 sept—

CHAS. T. NASH. W. T. HODGSON.

NASH & HODGSON,

ENCANTEURS,

AGENTS DE PROPRIÉTAIRES FONCIERS,

Bureaux No. 5 de la Rue Carondelet,

(PREMIERE COUR.)

Les soussignés commencent leurs amis et le public de leur appui, ils ont l'honneur de leur annoncer que les deux associés sont maintenant à la Nouvelle-Orléans et qu'ils ont conclu des arrangements qui leur permettent de se consacrer encore plus complètement que par le passé, à leurs affaires d'encan, de vente de propriétés réelles, d'habitations ou de terres; d'esclaves ou de terre.

Ils se chargent de la vente de terrains aux et améliorés, des ventes de succession et de syndics, des ventes de biens de faillites, de marchandises et de produits en magasin, entrepôt, à bord de navires ou dans les magasins de la Douane; de ventes de coton avarié et de cargaisons; de ventes de [illegible] [illegible] d'esclaves ou d'[illegible], de meubles, de voitures, de chevaux, etc.

Ils espèrent que leurs efforts lui continueront de mériter le bienveillant patronage dont ils ont été honorés jusqu'à ce jour.

CHARLES T. NASH,

W. IRVING HODGSON.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1873.

21 aout—1m [illegible]

LOTERIES.

LOTERIE

— DE —

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS {[illegible]

PRIX DU BILLET :

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police :

Tirage tous les jours.

Bôîte— 127

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 106 de la rue du Canal.

SIXIEME ETAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873 :

Primes d'incendie...	256,937 96	
" de mer...	79,306 86	
" de rivières...	22,436 66—	358,771 51
En moins,		
Primes non expirées	207,281 52	
" remboursées	312 06—	208,614 20
Montant net des primes...		251,126 33
En plus,		
Intérêt et loyer...		22,940 72
Total...		273,087 70
Pertes par incendie...	65,349 50	
" sur mer...	27,650 42	
" sur les rivières	22,166 65	
		174,287 67
Dont $7,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances...	41,043 19	
Frais de bureau...	23,197 24	
Taxes...	2,267 00	
Dépenses casuelles...	2,164 83	
Réduction (rebate)...	13,151 58	
Profits et pertes...	2,731 17—	259,142 68
Bénéfice net...		24,968
ACTIF :		
Fonds en caisse...	110,985 48	
" en Europe...	32,649 11	
" à New-York...	4,577 26—	137,451 85
Billets et effets à recevoir...		692,362 18
Actions et bonds...		248,150 19
Propriétés foncières...		183,381 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement...		107,190 34
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte...		264,881 76
Total...		1,589,297 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par-devant moi, ce 3 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux sociétaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAUX, Secrétaire. 8juil—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Grande vente, sans réserve, de

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

ET

350 lots Linge fin de saison.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — ALEX. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No. 28 de la rue de Chartres.—Il sera vendu, MARDI, 23 du courant, à 10 heures du matin,—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Formant un assortiment complet de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles viennent d'être débarqués de dessus, arrivés directement des manufactures.

— ET —

350 lots Linge fin de saison,

Formant un bel assortiment d'articles de dentelle.

— EGALEMENT —

4 caisses Souliers avariés.

Conditions à la vente. 21 sept

Grande vente sans réserve et à crédit

De tout le fonds de commerce de F. G. Soper, se composant de : Velours, Crêpes, Plumes, Fleurs, Rubans, Dentelles fines, Mouchoirs, Voiles, &c.

— Egalement, —

Vitrières françaises, Vitrières de fenêtres, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. Levy, encanteur.—Salle d'encan au No 28 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 26 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de F. G. Soper, No. 31 de la rue de Chartres—

Tout le Fonds de commerce, se composant de : Dentelle, Guipures, Blanc, Cambric, Hambourg, Chenille, Valenciennes et Dentelle; Garnitures en soie et en [illegible], Voiles, Franges en soie, Velours, Plumes, Rubans, Gilets, Mouchoirs, Crêpes, &c., &c., &c.

— Egalement. —

21 Vitrières françaises, Vitrières de fenêtres, Comptoirs, Installations de gaz, Meubles de bureau.

Conditions.—Pour toutes sommes au-dessous de $50, comptant; pour toutes sommes au-dessus de $50, et jusqu'à $[illegible], en billets endossés à satisfaction. 21 sept—

Grande vente sans réserve et à crédit, de tout le fonds de commerce de —MM. Salkmann & Gerecke—

Draps, doskins, casimirs, douillets, gilets de dessous, garnitures de tailleurs, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur.—Salle d'encan, No 28 de la rue de Chartres—MERCREDI, 24 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Salkmann & Gerecke, No 60 de la rue de Chartres—

Tout le fonds de commerce, se composant de : Draps noirs et de couleurs, doskins, cheviots, satinets, etc.

Hardes à gilets de-dessous, garnitures de tailleurs, etc.

La vente se fera sans aucune réserve quelconque.

Conditions.—Pour toutes sommes au-dessous de $50, comptant; de $50 à $[illegible], 30 jours de crédit; au dessus de $[illegible], 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 21 sept

PAR CHARLES E. FORTIER.

Succession d'Emile Gaerdner.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, bureau No 49 du Passage de la Bourse.—MARDI, 30 septembre 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 22 août 1873—

QUATORZE TERRAINS situés dans le Troisième District, dans l'îlet No. 9, compris entre les rues Dauphine, Royale, Desiarde et l'Avenue Jourdan. Les dits terrains sont numérotés de 19 à 32, inclusivement, conformément au plan dressé par A. de Armas, le 27 août 1873. Le terrain No. 19 a 24 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Dauphine, sur 140 pieds de profondeur. Les terrains Nos. 1 à 22, inclusivement, ont chacun 22 pieds de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur. Le terrain No. 21 a 24 pieds 6 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Jourdan, sur 140 pieds de profondeur.

Les terrains Nos. 23, 21 et 22 seront vendus en bloc, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à six et douze mois, en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt à partir de la date. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée. Le prix, en cas de défaut, [illegible] pour ces conditions, aux frais des acquéreurs de cent soixante dollars réclamée.

Les actes de vente, y compris la taxe de timbre de 1873, passés devant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 sept—19, 25, 28 sept

Blood Fertilizing Works.

Les actionnaires sont avisés, par le présent avis, que le paiement du montant de vingt cinq pour cent sur les actions de la Compagnie, devra être payé, en vertu d'une décision du Bureau de Directeurs, le vingt et un septembre prochain, au bureau de la Compagnie, Lettre M, Gallier Court.

Nouvelle-Orléans, 21 août 1873.

JOHN DOLHONDE, Secrétaire.

21aout—20f

Le plus grand plan qui ait jamais été connu.

Quatrième Grand Concert Tombola

(Au profit de la —

Bibliothèque Publique du Kentucky

12,000 lots.......................$1,500,000

Chaque cinquième billet gagne un lot.

$250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky., le

Mercredi, 3 décembre 1873.

Soixante mille billets seulement seront vendus, et la moitié de ce nombre sera expédiée pour les agences d'Europe. On compte qu'il en sera placé 10,000 dans les Etats Unis et il en a été vendu 10,000 depuis le troisième concert. Les billets divisés en dix coupons; on trouvera sur le dos le plan et l'explication complète du tirage.

A ce concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans ce pays, la somme extraordinaire de

$1,500,000,

divisée en 12,000 lots, sera distribuée parmi les porteurs de billets. Les numéros des billets seront tirés d'une roue par des enfants aveugles, et les lots seront tirés d'une roue par [illegible].

Liste des Lots :

UN GROS LOT DE	$250,000
UN GROS LOT DE	100,000
UN GROS LOT DE	75,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	17,500
10 LOTS DE..... $10,000	100,000
30 LOTS DE..... 5,000	150,000
50 LOTS DE..... 1,000	50,000
80 LOTS DE..... 500	40,000
100 LOTS DE..... 400	40,000
150 LOTS DE..... 300	45,000
250 LOTS DE..... 200	50,000
325 LOTS DE..... 100	32,500
11,000 LOTS DE..... 50	550,000

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à.....$1,500,000

La distribution aura positivement lieu que tous les billets soient vendus ou non, et les 12,000 lots seront payés en proportion du nombre de billets vendus. Tous les billets qui n'auront pas été vendus seront, comme au premier, au deuxième et au troisième concerts, brûlés et leurs numéros publiés au tirage.

Prix des Billets :

Billet entier, $50 00; demi-billet, $25 00; dixième de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, $500; 22 demi-billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. 21 [illegible] de billets à la fois.

La manière sans exemple du troisième concert tombola, ainsi que l'évidence du premier, du deuxième et du troisième, assurent la vente rapide de tous les billets du quatrième, qui aura lieu, sans remise, le 3 décembre. Pour tous les rapports, comme la troisième, et dont les détails sont indiqués dans les circulaires que le bureau envoie gratis à toutes les personnes qui en demandent.

Les billets sont en vente, et les ordres, accompagnés de l'argent, seront remplis sans retard. Circulaires libérales à ceux qui achètent des billets pour revendre.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky et Directeur du Concert Tombola.

At Public Library Building, Louisville, Ky.

29 août—1an—mer., sam.

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à 468, soit :

Hommes	427
Femmes	41

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 266, soit :

Hommes	237
Femmes	29

Il a délivré 332 Bons de logement et 346 Bons de repas.

11 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, ce secours en espèces n'est été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $400, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'instruments de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 25 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une quantité de compatriotes [illegible] des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toute espèce de classification : renseignements, démarches, conduite aux bateaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé succinct et des résultats que [illegible] par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but le soulagement physique et moral de tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de seulement quelques centaines, elle avait [illegible] dans les [illegible] les plus importantes. Les [illegible] qui viennent à nous chaque jour, en même que ceux en [illegible] qui [illegible] ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, [illegible] les secours efficaces [illegible] [illegible].

Aidez nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents sachent leur égoïsme! que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à nos compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de Direction et par son ordre,

Le Président, [illegible]

H. SALOMON.

Le Secrétaire adjoint,

A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier,

1 juin 123 J. B. [illegible]